

>Conférence

CULTURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE



CYCLE DE CONFERENCES {Pour une culture partagée du développement durable}

Jeudi 12 juin 2008

9h-18h30

Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée - MuCEM -

Organisée dans le cadre du cycle de conférences « Pour une culture partagée du développement durable » par l'Institut de Formation de l'Environnement (IFORE) en partenariat avec le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM), la conférence sur la **culture et le développement durable** a pour objectif de tenter d'expliquer et d'illustrer la culture en tant que cinquième pilier du développement durable.

Cette conférence s'adresse à l'ensemble des services de l'Etat, des collectivités, aux élus, aux responsables d'associations et aux entreprises (en fonction des places disponibles).

>>>> Pourquoi la culture et le développement durable

La culture a longtemps été considérée sous le seul angle des Beaux-Arts et des Belles Lettres. Pourtant, en 1871, Edward B. Taylor, un anthropologue anglais définit la culture de la manière suivante : « La culture est un tout complexe qu'incluent les connaissances, les croyances, l'art, la morale, le droit, les coutumes, ainsi que toutes autres dispositions et habitudes acquises par l'homme en tant que membre d'une société ».

Cette approche sera reprise par l'UNESCO, dès sa création en 1946, qui se fixe comme objectif « d'orchestrer les diverses cultures pour aboutir, non pas à l'uniformité, mais à l'unité dans la diversité, afin que les êtres humains ne soient pas prisonniers de leurs cultures respectives, mais puissent jouir des trésors d'une culture universelle unique autant que variée »

Lors de la conférence mondiale sur les politiques culturelles à Mexico City, du 26 au 6 août 1982, l'UNESCO propose d'ailleurs la définition suivante : « La culture, dans son sens le plus large est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ».



Institut de Formation de l'Environnement

6, rue du général Camou - 75007 PARIS

☎ 01 42 19 25 92 – Télécopie : 01 42 19 19 76 - www.ifore.developpement-durable.gouv.fr

ifore@ecologie.gouv.fr

Une étape supplémentaire est franchie avec la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2001 puis la convention sur la diversité culturelle de 2005 : « *héritage commun de l'humanité* », elle apparaît ainsi progressivement comme indissociable de la dignité humaine et constitue même la condition première au dialogue des cultures. A ce titre, sa sauvegarde est considérée comme un impératif concret et éthique. Il apparaît donc important que le développement durable assure non seulement la préservation des ressources naturelles et de la diversité biologique, mais aussi la protection de la diversité et de la vitalité des nombreuses cultures du monde.

Il est admis que la mondialisation de l'économie et les progrès technologiques de l'information et de la communication, en favorisant la circulation des biens et services culturels, favorisent les contacts et échanges culturels.

Pourtant force est de constater que les relations culturelles ne sont pas partout équilibrées, justifiant le recours à des politiques publiques de nature à garantir l'expression de la diversité des formes culturelles ainsi que l'ouverture sur la pluralité des cultures du monde.

Dans cette perspective les autorités françaises se sont fixées de soutenir de telles politiques. La France est ainsi un des seuls pays à faire du développement culturel l'une des priorités de l'aide publique au développement.

Au niveau européen, la Constitution européenne inclut la diversité culturelle au titre des objectifs fondamentaux que poursuit l'Union européenne, l'intègre au sein de la politique culturelle de l'Union et préserve, dans le cadre de la politique commerciale, le vote à l'unanimité en matière d'accords sur les biens et services culturels, dans la mesure où ils pourraient mettre en cause la diversité culturelle au sein de l'Union.

Le pilier culturel du développement durable exige par conséquent de consentir en parallèle des efforts de développement d'une culture de la durabilité et de protection de la diversité culturelle. Ainsi se dessinent **les deux problématiques qui seront abordées dans le cadre de cette conférence : l'importance de la diversité culturelle et les liens entre patrimoine et développement durable.**



>>>> Informations pratiques

> **Participation gratuite – déjeuner sur place**

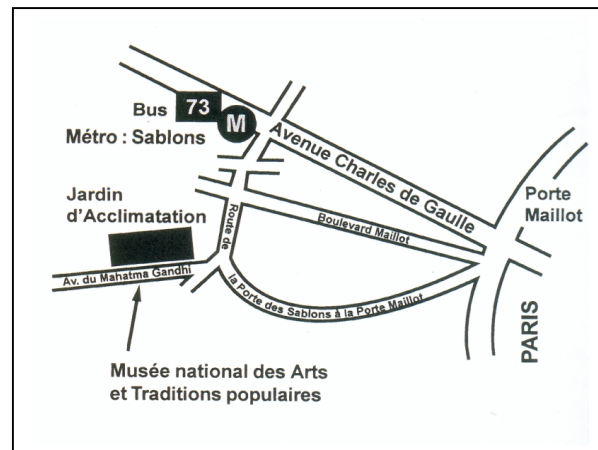
> **Horaires : 9h–18h30**

> **Lieu**

MuCEM – ancien musée des Arts et Traditions Populaires
Musée des Civilisations Europe Méditerranée
6 avenue du Mahatma Gandhi – 75016 Paris

> **Accès**

Métro : ligne 1 – station Sablons



Inscription obligatoire **avant le 10 juin au plus tard**
Fiche d'inscription jointe à retourner par télécopie à l'IFORE au 01 42 19 19 76

> **Vos interlocuteurs à l'IFORE**

Emmanuelle FOURNIER

emmanuelle.fournier@developpement-durable.gov.fr

☎ 01 42 19 13 83

Sylvie ROHAN

sylvie.rohan@developpement-durable.gov.fr

☎ 01 42 19 17 80

> **Votre interlocuteur au MuCEM**

Edouard de LAUBRIE

Edouard.delaubrie@culture.gouv.fr

☎ 01 44 17 60 17

> **Liens**

<http://www.ifore.developpement-durable.gov.fr>

<http://vernier.gamsau.archi.fr/>

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/commission-francaise-pour-unesco_3962/index.html

Institut de Formation de l'Environnement

6, rue du général Camou - 75007 PARIS

☎ 01 42 19 25 92 – Télécopie : 01 42 19 19 76 - www.ifore.developpement-durable.gov.fr

ifore@ecologie.gouv.fr

>>>> Programme

Conférence Culture et développement durable

Lundi 12 juin 2008 (9h-18h30)

*Animation de la journée
Frédéric Denhez, journaliste scientifique et écrivain*

>9h-9h30 : accueil

>9h30 -9h45 : Présentation de l'IFORE et du MuCEM

par **Bruno Gastal, directeur de l'IFORE** et **Bernard Bachman, directeur-adjoint du MuCEM**

>10h-13h - Table ronde Eloge de la diversité culturelle

>La culture, cinquième pilier ou fondement du développement durable ?
par **Claudine Brelet, anthropologue, UNESCO**

>Qu'est-ce que la diversité culturelle ?
Par **Claudine Brelet, anthropologue, UNESCO**

>La prise en compte institutionnelle de la diversité culturelle
par **Claudine Brelet, anthropologue UNESCO**
par **Yvette Masson, direction de l'architecture et du patrimoine, Ministère de la Culture**

>Valorisation de la diversité culturelle par la ville de Nantes
par **M.X, Direction Générale des Affaires Culturelles de la Ville de Nantes**

>Valorisation de la diversité culturelle par la ville de Lille
par **M.X, Direction Générale des Affaires Culturelles de la Ville de Lille**

>L'exemple des grands sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO
par **Catherine Bergeal, Sous-directrice des Sites et Paysages, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire**

>13h-14h30 : Déjeuner



Institut de Formation de l'Environnement

6, rue du général Camou - 75007 PARIS

☎ 01 42 19 25 92 – Télécopie : 01 42 19 19 76 - www.ifore.developpement-durable.gouv.fr

ifore@ecologie.gouv.fr

14h30 – 17 h - Table ronde Quel lien entre patrimoine et développement durable ?

>La problématique

par **Claudine Brelet, anthropologue, UNESCO**

>L'exemple du patrimoine rural

_La problématique du patrimoine rural et du développement durable :
le programme européen Cult rural

par **Colette Foissey, conservateur au MuCem**
et **Edouard de Laubrie, chargé de recherches et de collectes, MuCem**

_Le rôle de l'AFMA

par **Pierre Del Porto, Président-délégué, Fédération des musées d'agriculture et
du patrimoine rural (AFMA)**

_Le rôle des éco- musées : le cas de l'éco-musée du Perche

par **Evelyne Wander, administratrice de la Fédération des éco-musées et
musées de société (FEMS)**

_Produits du terroir et développement durable

par **Jacques Gravegeal, Président de la Fédération nationale des chambres
d'agriculture (FNCA) ou représentant**

_L'exemple du CAUE du Lot

par **Isabelle Lapeze, CAUE du Lot**

>L'exemple du patrimoine urbain

_Le patrimoine sonore

par **Marc Touché, Chercheur au CNRS**

_L'intégration des populations par le patrimoine urbain

par **Fanny Frigout, directrice-adjointe du CAUE du Nord**

>Débat avec la salle

>17h-17h30 Conclusion

>17h30-18h30 Visite de la Galerie culturelle de l'ancien musée des Arts et Traditions
Populaires



Institut de Formation de l'Environnement

6, rue du général Camou - 75007 PARIS

☎ 01 42 19 25 92 – Télécopie : 01 42 19 19 76 - www.ifore.developpement-durable.gouv.fr

ifore@ecologie.gouv.fr